



Question sur témoignage

Par **Arno1**, le **20/12/2023** à **10:36**

Bonjour,

Dans le cadre de la contestation d'un testament holographe. La partie adverse produit le témoignage d'une cousine qui indique, dans son témoignage qu'elle a été aidée par celui qui lui a demandé son témoignage les montages photos qu'elle produit. Est-ce légal?

Merci beaucoup

Par **youris**, le **20/12/2023** à **11:07**

bonjour,

je ne vois pas bien l'utilité de photos ou de montage photos présentés par le témoin d'une partie dans le cadre de la contestation d'un testament olographe.

je ne vois pas pourquoi , ce serait illégal sauf bien sur, si les montages photos sont des photos "trafiquées".

le juge les prend en compte ou pas.

salutations